# Compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/2025

**La séance débute à 20H**
**Présents :** Aurélien Bielsa, , Yvon Lassalle, Agnès Rialland, Isabelle Bodineau, Robert Marchand, Elsa Eberstein
**Excusés** : Jean-Francis Barraud, Bruno Watrin, Aline Degeilh
**Secrétaire de séance :** Agnès

## Ordre du jour :

- Marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de la grange
- Proposition de statuts et de charte pour l'espace communal.
- Création d'un poste d'agent technique communal
- Questions diverses

## Conseil municipal :

### - 1. Marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de la grange

Par suite de nos diverses demandes de subventions, nous avons reçu les notifications de la part du Département, de la Région et de l'Etat pour un total de 139044€. Avec la possibilité de ressaisir le FDAL en 2026 pour la deuxième tranche. Nous pouvons donc commencer les travaux et désigner un maitre d'œuvre qui préparera les dossiers techniques et administratifs en vue des appels d'offres aux entreprises.
Après relecture et correction, l'annonce sur la Gazette pour les candidatures de maître d'œuvre va être envoyée pour publication avec un mois de délai pour le dépôt des candidatures.
En parallèle, il faut faire le nécessaire pour vider les locaux d'ici la fin d'année afin que les travaux puissent commencer au printemps 2026.

**Délibération : Le conseil municipal donne son aval pour le recrutement du maitre d'œuvre et le lancement des travaux.**

### - 2. Proposition de statuts et de charte pour l'espace communal.

Nous avons deux propositions de statuts à examiner pour donner notre avis au groupe qui travaille sur ce projet.
La prochaine réunion est prévue le 18 novembre, nous proposons à chacun de relire, commenter et annoter ces propositions et de se retrouver le 6 novembre à 20h pour finaliser notre réponse. Ceux qui ne peuvent être présents, peuvent faire passer leurs observations.
D'ores et déjà, il semble qu'il est important de prévoir une représentation du conseil municipal au sein du conseil de cette association.

### - 3 Création d'un poste d'agent technique communal

Après le départ de Michel ALLAIN, nous avions recruté un agent technique contractuel pour assumer les travaux en cours.

Il semble nécessaire de conforter cet emploi en créant un poste d'agent technique communal afin de pourvoir ce poste de façon durable. Les démarches vont être entreprises en ce sens avec les conseils du Centre de gestion de la fonction publique.

**Délibération : accord du conseil municipal à l'unanimité**

- **4. Questions diverses :**
- **Demande de CA M'BOTTE** : projet d'extension sur le terrain par la construction d'un lieu de stockage du bois et d'un abri pour installer une scierie. Il faut définir le projet en apportant un plan de masse pour bien visualiser l'emprise de ces constructions. Il est indispensable que le projet soit compatible avec le bon fonctionnement de la CUMA (accès et espace de retournement) et avec l'accès au terrain communal à l'arrière du bâtiment.
- **Maison de Mr FAHIMI** : le péril imminent a été constaté et le tribunal administratif a imposé une démolition à la charge du propriétaire. Mr FAHIMI à ce jour, n'a pas mis en œuvre les travaux pour sécuriser les lieux malgré nos sollicitations répétées. Nous proposons d'entamer une procédure avec l'aide d'un avocat pour ne pas laisser les choses en l'état. Notre assurance « protection juridique » peut intervenir dans la prise en charge des frais de justice.
- **Cirque** : l'installation est faite et les représentations vont commencer le 1er novembre. Pour les écoles, un atelier est prévu le 6 novembre pour tous les enfants du RPI. Finalement, les communes de LOUBENS, MONTEGUT et PAILHES se partagerons les frais de transport et d'entrées.
- **Ecole** : proposition de pose de panneaux isolants phoniques fabriqués sur place en bois à l'entrée de l'ALAE. Ces panneaux pourraient être fabriqués par des volontaires lors d'un atelier local.
- **Marché et court-circuit** : les marchés ont lieu une fois par mois sur la place de l'église. La mairie prend un arrêté pour autoriser l'utilisation de l'espace public. Toutefois il faut vérifier si l'assurance de la mairie couvre ces événements, le court-circuit qui les organise n'est pas constitué en association et ne peux donc pas prendre une assurance à son nom.
- **Réunion publique** : prévue le 3 novembre à 20h à la salle des fêtes. Le but de cette réunion est d'informer sur le rôle et les missions du CM, sur les nouvelles modalités pour les prochaines élections, et les projets en cours.
- **Couserans Palestine** : le projet est toujours en cours pour un jumelage avec une commune de Cisjordanie. Un contact a été donné avec NASER pour travailler ce projet de part et d'autre. Toutefois il est nécessaire de faire le point sur les personnes de Pailhès prêtes à s'impliquer et à faire vivre ce jumelage.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.